



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 65  
Reçu en Préfecture le : 09/03/2023  
ID Télétransmission : 033-213300635-20230308-129014-DE-1-1

**Séance du mercredi 8 mars  
2023  
D-2023/69**

Date de mise en ligne : 10/03/2023

certifié exact,

**Aujourd'hui 8 mars 2023, à 14h11,**

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

***Monsieur Pierre HURMIC - Maire***

Le maire quitte la séance et laisse la présidence à Madame Claudine BICHET de 16H23 à 16H25

### **Etaient Présents :**

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Stéphane GOMOT, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Didier CUGY présent à partir de 15h32

### **Excusés :**

Monsieur Dominique BOUISSON, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Servane CRUSSIÈRE, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Madame Charlee DA TOS, Madame Léa ANDRE, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU,

Absents :

Mme Béatrice SABOURET, Mme Alexandra SIARRI, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Nicolas FLORIAN, M. Fabien ROBERT, M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Marik FETOUH, M. Guillaume CHABAN-DELMAS, Mme Pascale ROUX, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, M. Thomas CAZENAVE, M. Aziz SKALLI,

## **Action de Solidarité avec la Turquie et la Syrie - Aide exceptionnelle à la Fondation de France - Autorisation- Décision**

Madame Céline PAPIN, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le 6 février dernier, deux terribles séismes ont frappé le sud de la Turquie et le nord de la Syrie, faisant plus de 30 000 morts et des milliers de blessés. Ces séismes sont d'une ampleur inédite. Le premier, le 6 février à l'aube, a eu une magnitude de 7,8, détruisant des milliers d'immeubles. Quelques heures plus tard en fin de matinée, un nouveau séisme de 7,5 est survenu.

Cette catastrophe a suscité une grande émotion et un élan de solidarité à Bordeaux comme dans tant d'autres territoires. Dès l'annonce des séismes, la Fondation de France, impliquée depuis plusieurs années dans ces régions, a lancé un appel à dons pour renforcer son action et apporter une aide d'urgence aux populations sinistrées, tout en anticipant les risques à venir.

En s'appuyant sur ses partenaires associatifs locaux et son expérience dans la région, la Fondation de France a, dans un premier temps, déployé des actions de première nécessité pour venir en aide aux victimes, avec trois priorités d'action : aide alimentaire, soins primaires et abris, **soins médicaux d'urgence**.

Elle mènera, dans un second temps, des actions de reconstruction durable pour soutenir les associations locales turques et syriennes impliquées auprès des populations affectées par les séismes, en particulier auprès des familles et des enfants. Un travail d'identification des besoins et de projets spécifiques est en cours.

Je vous propose - pour exprimer notre solidarité avec les populations touchées par ces tremblements de terre - de participer à cet effort de solidarité par une contribution exceptionnelle à hauteur de 10 000 € à la Fondation de France.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Autoriser sur le budget principal 2023, sur les crédits provisoires ouverts dans l'attente du vote du budget primitif, le versement à l'association Fondation de France, d'une subvention de dix mille euros (10 000 €) pour l'année 2023, en un seul versement,
- Autoriser M. le Maire à effectuer toutes démarches à cet effet et notamment à signer tout acte afférent à la subvention accordée,
- D'imputer la dépense correspondante sur le budget 2023 - chapitre 65- Article 65748 - fonction 048.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 8 mars 2023

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Céline PAPIN**